



# TROYES ROLLER

Association loi 1901 enregistrée en Préfecture (n° 3/07864) - N° siret 43915026900017 - Agrément Direction DDJS n°10/5311 - Affiliée à la Fédération Française de Roller Skating

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2014/2015

(à remettre AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2014 à votre responsable de section)

### Documents à joindre à ce dossier : UN DOSSIER PAR PERSONNE

- Règlement (correspondant au montant de la ou des cotisation(s))
- 1 photo d'identité **récente** à envoyer par mail à l'adresse : troyes.roller@gmail.com
- Autorisation parentale > pour les moins de 18 ans
- Certificat médical (à joindre ou à compléter en page 3)
- Copie de la carte d'étudiant pour le "tarif étudiant"

N° licence FFRS : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (ancien licencié seulement)

NOM : .....PRENOM : .....

Adresse : .....

Ville : .....Code Postal : .....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Téléphone : .....Portable : .....

Adresse e-mail (impératif pour recevoir la licence, écrire lisiblement) :  
.....

### Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM : .....PRENOM : .....

Téléphone : .....Portable : .....

### RÈGLEMENT et TARIFS des ADHÉSIONS 2014/2015

- Espèces
- Chèque (3 maximum, à l'ordre de TROYES ROLLER)
- bons CAF, CE, ANCV

Un chèque de caution de 100 € est demandé en cas de prêt de matériel aux hockeyeurs.

| Roller Hockey   | Saison complète                | Après le 1 <sup>er</sup> mars  |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Nationale 2   | <input type="checkbox"/> 175 € | <input type="checkbox"/> 105 € |
| Nationale 4   | <input type="checkbox"/> 125 € | <input type="checkbox"/> 80 €  |
| Jeunesse (U14 <sup>1</sup> ) et Ecole de Roller Hockey (U7 à U10) | <input type="checkbox"/> 90 €  | <input type="checkbox"/> 55 €  |
| Loisirs   | <input type="checkbox"/> 70 €  | <input type="checkbox"/> 50 €  |
| <b>Roller</b> (+ 14 ans, débutant, confirmé, vitesse)             | <input type="checkbox"/> 110 € | <input type="checkbox"/> 75 €  |
| Ecole de Roller (U7 à U11, de 6 à 10 ans)                         | <input type="checkbox"/> 90 €  | <input type="checkbox"/> 55 €  |
| Étudiants (hors N2) <sup>2</sup>                                  | <input type="checkbox"/> 70 €  | <input type="checkbox"/> 50 €  |
| Encadrants et membres du bureau <sup>3</sup>                      | <input type="checkbox"/> 70 €  | /                              |

<sup>1</sup> - moins de 14 ans à la date de l'inscription <sup>2</sup> - sur présentation de la carte d'étudiant <sup>3</sup> - non pratiquant (table de marque, officiel...) = licence FFRS

**Réduction** (même foyer, hors N2, loisirs, étudiants et membres du bureau)

2<sup>e</sup> adhérents = -20€      3<sup>e</sup> adhérents et au-delà = -30€

**NB** : le montant de l'adhésion comprend le coût de la licence souscrite auprès de la Fédération Française de Roller Sports (moins de 6 ans = 10,14 € ; de 6 à 12 ans = 18,34 € ; 13 ans et plus = 35,84 €)

1/4

| HORAIRES DES ACTIVITÉS |                             |   |   |   |                                 |   |   |
|------------------------|-----------------------------|---|---|---|---------------------------------|---|---|
|                        | Lundi                       | Mardi   | Mercredi                                  | Jeudi   | Vendredi                        | Samedi                                  | Dimanche                                |
| 9h30                   |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 10h                    |                             |   | Roller                                    |   |                                 | 9h30 > 10h30<br>Ecole de Roller Hockey  | 9h30 > 18h<br>Roller Hockey             |
| 10h30                  |                             |   | Roller Jeunesse                           |   |                                 |   |   |
| 11h                    |                             |   | Ecole de Roller<br>Ecole de Roller Hockey |   |                                 | 10h30 > 11h30<br>Roller Hockey Poussin  | Plateau Jeunesse ou Match N4            |
| 11h30                  |                             |   | Roller Hockey Jeunesse                    |   |                                 |   |   |
| 12h                    |                             |   | Roller Hockey Senior N2 & N4              |   |                                 | 11h30 > 12h30<br>Roller Hockey Gardiens |   |
| 12h30                  |                             |   | Roller Hockey Loisir / N4                 |   |                                 |   |   |
|                        |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 17h                    |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 17h30                  |                             |   | 17h > 18h<br>Ecole de Roller              |   |                                 |   |   |
| 18h                    |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 18h30                  |                             | 18h15 > 19h30<br>Roller Hockey Poussin Benjamin | 18h > 19h15<br>Roller Débutant            | 18h15 > 19h30<br>Roller Hockey Benjamin         |                                 |   |   |
| 19h                    |                             |   |   |   |                                 | 18h30 > 19h30<br>Roller Jeunesse        | 18h > 19h<br>R.H. - Débutant            |
| 19h30                  | 19h > 21h<br>Roller Vitesse | 19h30 > 20h30<br>Roller Hockey Minime / Cadet   | 19h15 > 20h30<br>Confirmés                | 19h30 > 20h30<br>Roller Hockey Minime/Cadet UTT | 19h > 20h30<br>Roller Confirmés |   | 19h > 21h<br>Roller Hockey Loisirs / N4 |
| 20h                    |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 20h30                  |                             |   |   |   |                                 | 20h > 22h30<br>Roller Hockey Match N2   |   |
| 21h                    |                             | 20h30 > 22h30<br>Roller Hockey N2 / N4 / Junior |   | 20h30 > 22h30<br>Roller Hockey N2 / N4 / Junior |                                 |   |   |
| 21h30                  |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 22h                    |                             |   |   |   |                                 |   |   |
| 22h30                  |                             |   |   |   |                                 |   |   |

**NB : Planning susceptible d'être modifié en début de saison.**

### LIEU DES ENTRAINEMENTS



## Cosec 1

Complexe sportif Henri Terré  
10000 Troyes  
(accès par la rue Marie Curie)



## CERTIFICAT MÉDICAL

(À faire compléter par votre médecin, ou joindre le certificat médical)

Je soussigné, D<sup>r</sup> .....,

certifie que M<sup>elle</sup>, M<sup>me</sup>, M. (nom et prénom).....

ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

ne présente aucune contre-indication à la pratique du ROLLER

ne présente aucune contre-indication à la pratique du ROLLER EN COMPETITION (Roller Hockey, Course)

est apte à la pratique du ROLLER EN COMPETITION AVEC SURCLASSEMENT (dans la catégorie immédiatement supérieure)

Fait à ....., le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature et cachet du Médecin :

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : le club Troyes Roller est dirigé par un Comité Directeur comprenant au minimum 8 personnes. Ce comité élit un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Vice-président, d'un Trésorier et d'une Secrétaire. Les conditions d'élection ou de renouvellement des membres du comité sont définies par les statuts de l'association, disponibles sur demande.

Article 2 : pour participer aux activités du club y compris les entraînements, les membres de l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale et qui comprend le coût d'adhésion ainsi que la licence réservée à la Fédération Française de Roller Sport. Les membres doivent fournir un certificat médical et une autorisation parentale pour les mineurs. Nul ne pourra être admis s'il n'est pas à jour de ces obligations.

Article 3 : lors de son inscription, chaque adhérent devra prendre connaissance du présent règlement et en accepter les différents articles par sa signature sur le bulletin d'inscription.

Article 4 : l'utilisation de salles mises à disposition par la Ville de Troyes dans les créneaux impartis étant réservés strictement aux adhérents, des contrôles seront effectués et toute infraction sera sanctionnée.

Article 5 : l'accès au terrain n'est autorisé qu'avec l'équipement complet et approprié à chaque discipline. Le port du casque est obligatoire.

Article 6 : chaque adhérent est tenu de respecter les installations et surtout la propreté de celles-ci, en particulier les vestiaires.

Article 7 : à l'occasion de rencontres exceptionnelles (tournois, matchs, stages...), la salle sera réservée pour la manifestation. En aucun cas, les adhérents ne pourront se prévaloir de leur droit de sociétaire pour exiger l'occupation du terrain.

Article 8 : le club décline toute responsabilité pour les vols qui seraient commis dans l'enceinte des installations.

Article 9 : pour le bon déroulement des activités, les membres pratiquants doivent se présenter équipés aux horaires prévus.

Article 10 : en ce qui concerne les hockeyeurs, pour leur intérêt personnel et celui de l'équipe dont ils font partie, toute absence non justifiée sera notifiée sur un carnet de présence et sanctionnée en cas de récidive.

Article 11 : chaque adhérent s'engage à respecter l'autorité de l'entraîneur et de ses adjoints.

Article 12 : tous les membres du comité sont de plein droit habilités à veiller au bon fonctionnement du club, pendant toute la durée de leur mandat.

Article 13 : toute personne qui ne respectera pas le présent règlement sera immédiatement exclue de la salle ou du terrain et en cas de récidive, radiée de la liste des membres de l'association.

Article 14 : la détention, ainsi que l'usage d'alcool ou de stupéfiants (sous quelque forme que ce soit), sont totalement incompatibles avec la pratique de notre sport et par conséquent strictement interdits, que ce soit en déplacement ou dans l'enceinte des salles utilisées par le club. Tout adhérent contrevenant à ces règles ou se présentant sous l'influence de ces produits recevra, dans un premier temps, un avertissement puis sera, en cas de récidive, exclu du club.

Article 15 : le club peut mettre à disposition de ses adhérents du matériel en contrepartie d'un chèque de caution. En cas de perte ou de détérioration anormale le chèque de caution sera encaissé.

## ENGAGEMENT

(À compléter, cocher et signer)

Je, soussigné(e).....  
responsable légal(e) de l'enfant : .....

**M'engage** ou engage mon fils ou ma fille à participer aux activités de TROYES ROLLER pour toute la saison en cours ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle.

### Règlement intérieur

**Reconnais** avoir pris connaissance du règlement intérieur de TROYES ROLLER et en accepter les conditions en tant que responsable légal et/ou membre pratiquant.

### Déplacements

**Autorise** TROYES ROLLER (ou un parent accompagnateur) à véhiculer (en minibus et/ou en voiture particulière) mon fils/ma fille mineur(e) lors des journées de championnat ou de tournois nécessitant des déplacements ainsi que pour les randonnées organisées à l'extérieur, et à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (consultation médicale, hospitalisation,...).

### Droit à l'image

**Autorise** la publication ou la diffusion des photographies de moi-même ou de mon enfant sur le site Internet [www.troyes-roller.com](http://www.troyes-roller.com) ou sur toutes autres publications éventuelles par le club ou par la presse

### Assurance responsabilité civile

**Certifie** sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'un assureur au cours de l'année 2014 (et 2015 si celle-ci arrive à échéance), couvrant les activités de TROYES ROLLER pour toute la saison en cours.

### Assurances complémentaires

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des « garanties complémentaires » proposées par la FFRS, sur le site [www.ffrs.asso.fr](http://www.ffrs.asso.fr).

Je déclare :

#### 1. Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) – Contrat n° 101 625 000

adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (3,80 € si licence compétition ; 2,80 € si licence loisir ; 1,44 € si licence dirigeant exclusivement)

refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller

#### 2. Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500

souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1  9 € ; option 2  15€)

ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées

Fait à ....., le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord")